

EXTRAIT DE DÉCISION DIFFUSÉ AU BULLETIN OFFICIEL DES DECISIONS SUR LE SITE INTERNET DE L'EPSF

Numéro de dossier	Date de décision
Réf : 2017040003	09/05/2017

Référence de la décision : A/CT/2017-05-082

Agrément de FS INSTITUTE en tant qu'organisme de formation (modification).

A été modifié, l'agrément de FE INSTITUTE en tant qu'organisme de formation, afin de dispenser, en plus de celles déjà autorisées, des formations à la tâche essentielle pour la sécurité ferroviaire suivante :

- Tâche D : Intervenir sur les composants critiques de l'infrastructure ferroviaire ayant un impact sur la sécurité des circulations pour le périmètre "Dépose et repose d'installations électriques de signalisation (IES) à la voie (voie courante et appareils de voie)".

Cette modification n'a pas d'impact sur la durée de l'agrément, qui reste valable jusqu'au 14 septembre 2017.